



Pour les adhérents souhaitant muter dans l'enseignement privé sous contrat Éducation nationale.

**Cette passerelle est possible mais il faut s'y prendre dès maintenant pour la rentrée 2024 !**

Le S nec-CFTC propose à ses adhérents un service exclusif d'accompagnement. **Avec Argos, vous bénéficierez d'un suivi personnalisé avec des interlocuteurs de terrain** : calendrier, pré-candidature, constitution du dossier, soutien lors des commissions, ordre de priorité....

Ne manquez pas une seule étape, nous vous accompagnons : [agricole@s nec-cftc.fr](mailto:agricole@s nec-cftc.fr)

Vos représentants  
du CFTC-S nec Agri  
vous souhaitent un  
**Joyeux Noël**



## PACTE : Premiers bilans Toujours des interrogations

Le Ministère annonce que **65%** des missions proposées dans l'agricole, dans le cadre du Pacte, ont été souscrites par **58%** des enseignants.

Dans l'agricole privé par exemple, **les enseignants travaillent plus avec l'annualisation de leur temps de service. Les briques du Pacte permettent enfin de rémunérer des missions déjà réalisées bénévolement.**

Les premières remontées régionales montrent une participation forte des enseignants de l'agricole privé malgré les disparités.

Des questions se posent toujours : **mise en œuvre ; conditions d'attribution ; contrôles de l'exécution des missions ; désocialisation de la prime ; la pérennité du dispositif ; ...** Le Ministère devra clarifier, les DRAAF et les établissements devront harmoniser.

**Les briques ne remplacent pas une nécessaire et significative revalorisation du point d'indice!**

Premier versement annoncés pour décembre (avec effet rétroactif)

## Les négociations se poursuivent en CPPNI « CNEAP- GOFPA » !

Depuis la dénonciation de la convention collective en novembre 2019, le S nec-CFTC a toujours communiqué sur l'importance de faire figurer dans un nouveau texte des chapitres sur les conditions de travail et la qualité de vie au travail.

La convention collective EOFMT, appliquée depuis juillet 2022 dans les établissements du Cneap, mentionne que très peu d'éléments concernant ces thèmes !!! **Un accord de méthode avait été proposé pour poursuivre des négociations afin de compléter la convention collective que nous n'avons pas signée notamment pour ces raisons d'incomplétude.**

Le S nec-CFTC participe à toutes les réunions avec force de propositions et souhaitera discuter des thématiques suivantes :

- conciliation vie professionnelle, sociale et personnelle
- conditions d'emploi et de travail
- égalité professionnelle
- relations de travail, capacité d'expression et d'action
- responsabilité environnementale
- santé au travail, prévention des risques notamment les RPS.

Le télétravail ainsi que le droit à la déconnexion sont des thématiques que le S nec-CFTC souhaite également faire figurer dans un accord !

## La Commission Consultative Mixte : bientôt des promotions ?

La CCM supplémentaire annoncée en Juillet 2023 aura lieu le 13 décembre 2023 !

L'ODJ prévu est le suivant :

- Accès au grade de la Hors-classe pour 2023
- Accès au grade de la classe exceptionnelle pour 2023

Les élus S nec-CFTC à la CCM suivent les dossiers et informeront des résultats.